



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 399

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Manon Bélanger, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie.

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie a adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 11 juin 2026, le règlement numéro 399 modifiant le règlement 374 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière-trésorière adjointe ainsi que sur le Site Web de la municipalité www.munstdenis.com et ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Denis-De La Bouteillerie, le 15^e jour de juin 2026.

Manon Bélanger, Greffière-trésorière adjointe
le 15 juin 2026